



## Lettre ouverte à

Mme Françoise Nyssen

M. Bruno Le Maire

M. Gérald Darmanin

St Quentin Fallavier, le 12 février 2018

Madame la Ministre, Messieurs les Ministres,

En ma qualité de président du conseil d'administration de la coopérative MLP (Messageries Lyonnaises de Presse), je tiens à vous faire part de ma très profonde inquiétude sur les graves menaces qui pèsent sur l'avenir de la distribution de la presse en France.

Les Messageries Lyonnaises de Presse (MLP) ont été créées le 1<sup>er</sup> août 1945, moins de 100 jours après la Libération ! Pour ses membres fondateurs, la plupart issus de la Résistance, ce n'est pas l'argent mais la liberté de la presse qui a motivé leur démarche.

Au nom des 570 éditeurs de presse nationale (sur un total de 1070) que mon Conseil d'administration représente, je viens rappeler, avant qu'il ne soit trop tard, que notre système de distribution, issu de la loi Bichet du 2 avril 1947, est **notre bien commun qui assure l'égalité et l'équité de la diffusion de la presse partout en France.**

Aujourd'hui, quelle que soit sa ligne éditoriale, chaque éditeur est librement diffusé chaque jour, partout. C'est unique au monde. Ce modèle, j'ai l'honneur de le défendre avec obstination et courage car il représente les valeurs de notre démocratie et celle de la liberté d'entreprendre.

N'oublions jamais qu'un facteur déclenchant n'est pas une cause. La soudaineté et l'importance des difficultés de trésorerie de Presstalis masquent la nécessité d'une réflexion de fond concernant l'organisation de la distribution de la presse. **Les difficultés d'un acteur ne doivent pas devenir celles de la filière.**

Le plan qui semble se dessiner, avec la contribution financière de l'État, ne pose qu'un diagnostic superficiel sur une question qui nous semble centrale : comment une messagerie de presse a-t-elle pu devenir « systémique » pour l'ensemble d'une filière ? Comment éviter que cela puisse se reproduire ? Sans réponse tranchée, toute solution **reviendra, dans les faits, à confier à la messagerie, ayant conduit la filière au bord du gouffre, le soin de mettre en œuvre, comme en 2012, des solutions qui s'imposeront à l'ensemble des acteurs (éditeurs, messageries, dépositaires, kiosquiers, lecteurs).**

Notre coopérative a toujours été attachée à la notion de concurrence car il en va de l'intérêt des éditeurs, des messageries, du réseau et des lecteurs. L'intervention de l'État pour permettre la continuité de cette concurrence est souhaitable sous réserve qu'elle n'impose pas des contraintes collatérales qui, au-delà des règles de droit, seront inévitablement contreproductives économiquement et socialement.

Comme le soulignait Bruno Mettling dans son rapport de 2010 sur la distribution de la presse « *Le principe coopératif n'est pas en soi porteur de surcoûts, comme le montre l'exemple des MLP qui fonctionnent dans le cadre de la loi Bichet sans avoir développé les mêmes surcoûts d'exploitation que Presstalis* ». Les solutions avancées, en urgence, par la direction de Presstalis semblent trouver leur inspiration tantôt dans le modèle de la distribution du livre, tantôt dans les modèles de la presse américaine, allemande... **Jamais les MLP ne sont citées en exemple ou comme l'un des points de référence.**

L'attrition du marché est partout présentée comme LA fatalité. Pourtant, entre 2014 et 2017, 115 millions de CA ont quitté MLP pour Presstalis. Malgré cette diminution de 25 % de son CA, 5 à 6 fois plus forte que l'attrition moyenne du marché, MLP a su trouver, en s'appuyant sur ses éditeurs et sans recevoir aucune aide de l'État, les moyens de financer un plan social juste et responsable.

Présenté *urbi et orbi* comme ayant le soutien de l'État, le plan de Presstalis semble vouloir ouvrir la voie à une privatisation des coopératives et, ainsi, vider la loi Bichet de sa substance. **Il y a là un risque majeur pour la neutralité et l'indépendance de la distribution de la presse en France.** La

filière de la distribution de la presse est un bien commun. **Le mouvement de concentration capitalistique des médias est déjà une question grave, la perspective d'y intégrer nos messageries est démocratiquement questionnable.**

Les crises de 2011 et 2017 ne doivent pas se reproduire. Mais **l'intérêt général** doit guider le nécessaire sauvetage de Presstalis. Il ne doit pas être fait en hypothéquant l'avenir du système coopératif de distribution de la presse en France.

**Ayant déjà acté l'attrition durable du marché, la coopérative MLP et les dépositaires indépendants ont engagé la transformation de leurs modèles industriels pour trouver cette résilience indispensable à une distribution libre et efficace de la presse en France.**

**Dans le respect de l'humain et des territoires**, de nombreuses solutions s'imposent :

**1- Sécurisation des flux financiers.**

Pour éviter une crise financière systémique, il est indispensable de limiter les liens juridiques entre les messageries et le niveau 2 (dépositaires) qui est le garant des flux financiers des éditeurs.

**2- Séparation juridique de la distribution de la presse magazine et de la presse quotidienne.**

L'organisation logistique est déjà séparée dans les faits. Il reste à le confirmer sur le plan juridique.

**3- Responsabilisation des coopératives sur la gestion des messageries.**

Coopératif, responsable et transparent : les messageries sont des filiales des coopératives. Les éditeurs ont donc un devoir d'actionnaire dans leur outil de distribution et un devoir de transparence avec leurs sociétaires.

**4- Rééquilibrage de la régulation bicéphale en faveur de l'Autorité indépendante.**

Nulle part au monde les valeurs démocratiques ne s'opposent à l'efficacité économique. La régulation actuelle n'est ni représentative ni indépendante. Il faudrait donc la réformer et renforcer les pouvoirs de l'Autorité indépendante (ARDP).

**5- Repenser la commercialité du réseau de vente.**

Après avoir redéfini le rôle des messageries (groupage, information, médiation entre éditeurs et vendeurs), nous devons nous atteler, au plus vite, à recréer le lien commercial de proximité entre les dépositaires et les points de vente.

**MLP, son conseil d'administration, ses sociétaires, ses collaborateurs, son management, sont à votre disposition pour participer à la mise en œuvre des réformes de bon sens pour l'ensemble de la filière dans le respect de tous ses acteurs.**

Veillez agréer, Madame la Ministre, Messieurs les Ministres, l'expression de mes salutations les plus respectueuses.



José Ferreira,  
Président du conseil d'administration